

## Informations sur les agents pathogènes chez l'homme – Le vaccin protège !

### Que sont les oreillons ?

Les oreillons sont une maladie infectieuse et contagieuse causée par le virus ourlien. Cette maladie se caractérise principalement par l'inflammation et le gonflement des glandes parotides. Les oreillons sont répandus dans le monde entier et peuvent se déclarer toute l'année et à tout âge. Les oreillons sont aujourd'hui beaucoup plus rares qu'autrefois grâce au vaccin préventif. Mais de nouveaux cas d'oreillons apparaissent encore régulièrement, en particulier chez les personnes non protégées.

### Comment les oreillons se transmettent-ils ?

#### *D'homme à homme*

Les virus ourliens se transmettent uniquement d'homme à homme. Les agents pathogènes peuvent se répandre dans l'air sous forme de gouttelettes de salive lorsque la personne malade tousse, éternue ou parle puis être inhalées. La transmission peut également se faire par contact direct avec la salive, par exemple en s'embrassant. Une transmission par des objets contaminés par de la salive, comme de la vaisselle utilisée en commun, est plus rare.

### Quels sont les symptômes de la maladie ?

La maladie peut se manifester par des symptômes généraux, tels que de la fatigue, une perte d'appétit, des maux de tête et douleurs articulaires ainsi que de la fièvre. Le signe caractéristique est un gonflement douloureux et inflammatoire des glandes parotides. Celui-ci peut survenir d'un seul ou des deux côtés et dure la plupart du temps environ trois à huit jours. Les glandes salivaires situées dans la mâchoire inférieure ou sous la langue ainsi que les ganglions lymphatiques situés à proximité peuvent également gonfler.

Au minimum un tiers des infections ne provoquent aucune douleur ou seulement des douleurs minimales. Les enfants de moins de cinq ans principalement présentent souvent uniquement des symptômes similaires à un rhume. C'est pourquoi les oreillons restent non détectés dans de nombreux cas.

Le risque de développer des **complications** ou des séquelles augmente avec l'âge. Jusqu'à 10 % des malades développent une méningite, pouvant se signaler par de forts maux de tête, des raideurs dans la nuque et des vomissements. Plus rare, l'encéphalite peut quant à elle entraîner des dommages irréversibles tels que des paralysies et s'avérer mortelle. Dans un cas sur 20 000, la maladie peut provoquer des lésions auditives ou une surdité permanentes. Jusqu'à un tiers des hommes atteints des oreillons après la puberté peuvent souffrir d'une inflammation des testicules. Se déclarant par une nouvelle poussée de fièvre accompagnée de gonflements importants et d'une hypersensibilité à la pression d'un ou des deux testicules, elle peut provoquer une baisse de la fertilité voire, dans de rares cas, la stérilité. Chez les femmes, une inflammation des glandes mammaires ou des ovaires est possible. Une inflammation du pancréas est une autre complication parfois observée.

### Quand la maladie se déclare-t-elle et combien de temps est-elle contagieuse ?

Les premiers symptômes de la maladie apparaissent en général entre 16 et 18 jours (parfois entre 12 et 25 jours) après l'infection. Le risque de contamination existe entre une semaine avant et neuf jours après le début du gonflement des glandes parotides. Il est maximal entre deux jours avant et quatre jours après le début de la maladie. Les personnes touchées peuvent être contagieuses même en l'absence de symptômes ou si ces derniers sont très légers.

### Qui est particulièrement vulnérable ?

Toute personne n'ayant jamais contracté les oreillons ou n'étant pas suffisamment protégée par un vaccin peut contracter les oreillons. Même des personnes ayant bénéficié d'une vaccination complète en deux fois peuvent développer les oreillons dans de rares cas. Le risque de complications est plus élevé chez les adolescents et les adultes que chez les enfants.

## Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Consultez immédiatement votre médecin si vous soupçonnez d'avoir contracté les oreillons.
- ▶ Il n'existe aucun traitement ciblé contre les oreillons. Seuls les symptômes peuvent être traités, par exemple à l'aide de médicaments analgésiques ou fébrifuges.
- ▶ Afin d'éviter de contaminer d'autres personnes, les malades doivent si possible limiter leurs contacts avec d'autres personnes.
- ▶ Les réglementations de la loi allemande sur la protection contre les infections s'appliquent en cas d'oreillons. Les personnes chez qui la maladie est avérée ou soupçonnée ne doivent pas fréquenter ou travailler dans des institutions communautaires, telles que des écoles, pendant un certain temps. Cela s'applique également aux personnes pour lesquelles un cas ou un soupçon de cas est apparu dans l'institution communautaire qu'elles fréquentent si elles n'ont jamais contracté les oreillons ou ne sont pas entièrement protégées par un vaccin. Les personnes concernées doivent en informer l'institution communautaire.
- ▶ Étant donné que les oreillons sont une maladie à déclaration obligatoire, il convient d'en informer le médecin mais également l'institution communautaire et le service de santé publique compétent. Le service de santé publique ou le médecin traitant détermine à quel moment la personne contaminée pourra de nouveau fréquenter ou retourner travailler dans l'institution communautaire.

## Comment puis-je me protéger ?

### Vaccination

La commission allemande permanente pour la vaccination (STIKO) du Robert Koch-Institut recommande la vaccination contre les oreillons. Celle-ci s'effectue avec des vaccins ROR (rougeole-oreillons-rubéole), qui protègent également de la rougeole et de la rubéole, ou des vaccins RORV, qui protègent également de la varicelle. Il n'existe pas de vaccination protégeant uniquement des oreillons en Allemagne.

- ▶ Pour les **enfants**, le vaccin est administré en deux fois. Ils doivent être vaccinés une première fois à l'âge de 11 mois puis une deuxième fois à l'âge de 15 mois, mais pas plus tôt que quatre semaines après la première injection. Par souci de commodité, la première vaccination ROR peut avoir lieu dans le cadre de l'examen de dépistage U6. La première vaccination ROR peut s'effectuer dès l'âge de 9 mois si l'enfant intègre une institution communautaire avant la fin de son 11<sup>e</sup> mois.
- ▶ **Pour les enfants et adolescents non vaccinés**, il est recommandé d'y remédier via une vaccination en deux fois espacées d'au moins quatre semaines.
- ▶ **Pour les adultes nés après 1970 et travaillant dans certains domaines d'activité**, une vaccination ROR en deux fois est également recommandée. Il s'agit notamment du personnel des institutions communautaires, des établissements de santé, des établissements de soin, des structures d'hébergement en commun, par exemple accueillant des réfugiés, et des établissements d'enseignement supérieur.

Toute personne en contact avec des personnes qui ont contracté les oreillons et n'est pas protégée contre la maladie doit, dans la mesure du possible, se soumettre à une vaccination ROR dans un délai de trois jours après le contact.

## Où puis-je m'informer ?

Le service de santé publique local se tient à votre disposition pour toute question. Étant donné que les oreillons doivent être déclarés, il possède des informations sur la situation actuelle et dispose d'une grande expérience en la matière.

Vous trouverez des informations (spécialisées) sur le site web du Robert Koch-Institut ([www.rki.de/mumps](http://www.rki.de/mumps), [www.rki.de/stiko](http://www.rki.de/stiko)).

Vous trouverez d'autres informations sur la protection par la vaccination sur la page du Centre fédéral d'éducation pour la santé, Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung ([www.impfen-info.de](http://www.impfen-info.de)).



STEMPEL

### Éditeur :

Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, Cologne.  
Tous droits réservés.

Réalisé en collaboration avec le Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V. et en accord avec le Robert Koch-Institut.

Cette information publique peut être téléchargée gratuitement sur le site [www.infektionsschutz.de](http://www.infektionsschutz.de).